Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_127-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_127_020_5.3 : Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 35-2021-06-28-00009 du 28 juin 2021, portant modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_127-DE

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **Proposent la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs**

	Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
	(Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse)	(Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse)
BAZOUGES LA PEROUSE	HERVE PASCAL	BONDIGUEL NATHALIE
CHAUVIGNE	DUCHENE CORINNE	ELSHOUT VIRGINIE
LE CHATELLIER	HARNETT-PAYSANT SOPHIE	SOURDIN OLIVIER
LE TIERCENT	HUBERT CHRISTIAN	-
LES PORTES DU COGLAIS	VALLEE PASCAL	-
MAEN ROCH	JANVIER THOMAS	TAZARTEZ PASCALE
MARCILLE RAOUL	NGUYEN-QUAN CHRISTIAN	BATTAIS DOMINIQUE
NOYAL SOUS BAZOUGES	MALLET BERTRAND	EON JEAN YVES
RIMOU	LOHIER FERNANDE-RAYMONDE	BOURNEL JEAN CLAUDE
ROMAZY	BATTAIS LOIRC	STICKER STEPHANIE
ST GERMAIN EN COGLES	HAMEAU RODOLPHE	MALLE VIRGINIE
ST MARC LE BLANC	GAIGNE OLIVIER	PRIOUL JOELLE
ST HILAIRE DES LANDES	BOURDIN LAURENT	BOULIERE MORGANE
ST REMY DU PLAIN	PRIOUL DOMINIQUE	MEIGNAN LAETITIA
VAL COUESNON	HOUDUS EMMANUEL	RAPINEL LOEIZ

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE